
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL
LOCAL DES PARENTS D'INTRONISATION
LUNDI 17 NOVEMBRE 2025**

Participants

Élus :

- Jean-Paul JEANDON, maire de Cergy
- Narjes SDIRI, conseillère municipale déléguée au périscolaire

Absente Excusée : Claire BEUGNOT, adjointe au maire déléguée à l'éducation et à la réussite éducative

Direction générale et services :

- Delphine LOSPIED, directrice de la direction de l'Éducation
- Lauriane NOLOT, directrice adjointe
- Cyril JOLY, responsable du service Vie scolaire

Représentants des parents d'élèves – écoles représentées :

- Belle Epine,
- Bontemps,
- Chanterelle,
- Châteaux,
- Chemin Dupuis,
- Chênes,
- Escapade,
- Essarts,
- Genottes,
- Gros Caillou,
- Hazay,
- Linandes,
- Petit Vent,
- Sebille,
- Terrasses,
- Terroir,
- Touleuses,
- Village.



Ordre du jour

1. Installation des nouveaux RPE
2. Présentation de la direction de l'éducation
3. Rôle des RPE
4. Restauration scolaire
5. Dotation budgétaire des écoles
6. Gestion des ATSEM
7. Les rencontres institutionnelles

Introduction de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire, Jean-Paul JEANDON, ouvre la séance en indiquant qu'il a souhaité être présent en début de réunion afin d'apporter des éléments d'information concernant une situation grave relayée sur les réseaux sociaux depuis le 15 novembre, mettant en cause des équipes municipales exerçant au sein d'un accueil de loisirs.

Il rappelle les faits chronologiques :

- Le 16 octobre, une mère d'élève a signalé à la Ville un événement grave concernant son enfant.
- Dès ce signalement, une enquête administrative interne a été déclenchée afin de comprendre les faits.
- La mère de famille a déposé plainte, ce qui est légitime dans ce type de situation.
- Les premiers éléments recueillis ont mis en évidence une discordance entre les déclarations rapportées et l'organisation réelle des services, notamment l'absence d'animateur masculin présent au moment évoqué.
- Aucun élément matériel n'a permis à ce stade de confirmer une implication des agents municipaux.

Monsieur le Maire souligne que, malgré cela, des accusations ont été publiquement diffusées sur les réseaux sociaux un mois plus tard, entraînant une situation extrêmement difficile pour :

- L'enfant concerné,
- Sa famille,
- Les agents municipaux mis en cause,
- Ainsi que les représentants de parents d'élèves.

COMPTE RENDU DU CONSEIL LOCAL DU 17 NOVEMBRE 2025

Face à la diffusion de captures d'écran, commentaires et accusations publiques, la Ville a décidé de saisir le Procureur de la République au titre de l'article 40 du code de procédure pénale, en transmettant l'ensemble des éléments en sa possession.

Monsieur le Maire indique qu'à compter de cette saisine, la Ville laisse la justice suivre son cours et ne communiquera plus d'élément complémentaire afin de préserver le cadre judiciaire et la protection de l'enfant.

Il réaffirme :

- Son soutien à l'enfant et à sa famille,
- Son soutien aux agents municipaux,
- Sa volonté que toute la lumière soit faite par l'autorité judiciaire.

Intervention des représentants de parents d'élèves (UPEC)

Une représentante des parents d'élèves prend la parole, au nom de l'UPEC, afin d'exprimer la position du collectif des parents élus.

Elle indique que :

- Les représentants de parents ont également été fortement impactés par la diffusion de messages privés issus d'un groupe WhatsApp interne.
- L'UPEC condamne fermement la diffusion de captures d'écran et de commentaires diffamants réalisés sans l'accord des membres.
- Des mesures ont été prises : fermeture du groupe de discussion, publication d'un communiqué officiel, rappel des règles de bonne conduite et du cadre légal.

L'UPEC réaffirme sa volonté :

- De ne pas se substituer aux voies judiciaires,
- De maintenir un dialogue respectueux avec la Ville,
- De rester vigilante sur la sécurité des enfants,
- Et de poursuivre un travail constructif avec les services municipaux.

Monsieur le Maire remercie l'UPEC pour cette prise de position et rappelle la responsabilité pénale des administrateurs de groupes sur les réseaux sociaux.

1. Installation des nouveaux représentants de parents d'élèves

Madame Delphine LOSPIED reprend la conduite de l'ordre du jour.

Sont rappelés :

- Le règlement du Conseil Local des Parents,

COMPTE RENDU DU CONSEIL LOCAL DU 17 NOVEMBRE 2025

- La charte d'utilisation des adresses de messagerie,
- Le cadre des questions pouvant être abordées en CLP.

Il est rappelé que les RPE représentent **l'ensemble des parents de leur groupe scolaire**, y compris ceux absents lors de la séance, et qu'ils ont vocation à relayer les informations transmises lors de cette instance.

1.1 Bilan des élections des représentants de parents d'élèves

Monsieur Cyril JOLY présente le bilan des élections 2025 :

- Participation en hausse, tant en maternelle qu'en élémentaire, notamment grâce au vote par correspondance.
- En maternelle, tous les sièges ont été pourvus.
- En élémentaire, certains sièges ont été pourvus par tirage au sort, faute de candidats suffisants.
- Les parents non affiliés à une association restent majoritaires.
- Progression notable de la FCPE en élémentaire par rapport à l'année précédente.

Les chiffres détaillés seront transmis aux participants.

2. Présentation de la Direction de l'Éducation

Madame LOSPIED présente l'organisation de la Direction de l'Éducation et ses missions :

- Pilotage du Projet Éducatif Territorial (PEDT),
- Suivi des projets éducatifs, culturels et citoyens,
- Encadrement des services :
 - Enfance,
 - Entretien et restauration,
 - Vie scolaire.

Il est précisé que la Direction de l'Éducation regroupe plus de 800 agents.

Les organigrammes et missions détaillées figurent dans le diaporama joint.



3. Rôle des parents d'élèves élus et des directeurs d'école

Il est rappelé que :

- Les RPE ont un **rôle consultatif essentiel** au conseil d'école.
- Ils représentent l'ensemble des familles et assurent un rôle de médiation.
- Ils sont tenus à une **obligation de confidentialité**.

Le rôle du directeur ou de la directrice d'école est rappelé :

- Responsable du fonctionnement quotidien,
- Garant de la sécurité,
- Interlocuteur privilégié de la mairie.

Le caractère **complémentaire** des rôles est souligné.

4. Restauration scolaire

Madame Lauriane NOLOT présente :

- Le renouvellement du marché de restauration scolaire (fin du marché actuel au 31 décembre),
- Le fonctionnement de la commission des menus, à laquelle participent parents et enfants du Conseil d'enfants,
- Les déjeuners des RPE dans les restaurants scolaires, permettant un échange direct avec les services.

Il est rappelé l'intérêt de la participation des parents à ces instances.

5. Dotation budgétaire des écoles

Les dotations sont présentées de manière détaillée, par élève et par niveau (maternelle / élémentaire).

Il est précisé que :

- Les montants présentés concernent le fonctionnement,
- Des crédits d'investissement complémentaires existent (mobilier, matériel sportif, numérique),
- L'ensemble des classes élémentaires est équipé de TNI ou d'équipements numériques adaptés.



6. Gestion des ATSEM

Madame SDIRI rappelle le cadre réglementaire et les règles d'attribution des postes d'ATSEM à Cergy.

Les principes sont expliqués en détail, notamment concernant :

- Les écoles de petite taille,
- Les écoles de 4 classes et plus,
- La prise en compte des grandes sections dédoublées.

Les difficultés de remplacement liées aux absences de courte durée sont explicitées, ainsi que les contraintes réglementaires de recrutement.

7. Rencontres institutionnelles

Il est proposé :

- Un CLP par période scolaire,
 - Une rencontre périscolaire dans chaque école avant les conseils d'écoles
 - 3 commissions de restauration après la notification de renouvellement du marché
 - Un CLP en visioconférence prévu en période hivernale.
-

Cloture de la séance

Les élus et la Direction de l'Éducation remercie l'ensemble des participants pour la qualité des échanges et leur engagement au service des enfants et des familles
